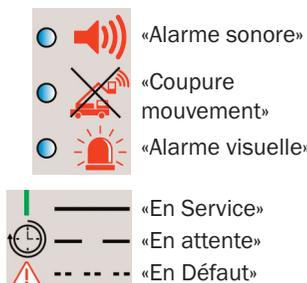


DETECT LINE NG : Détecteur Volumétrique de lignes Haute Tension : HTA (< 50 kV) et HTB (> 50 kV). DETECT LINE NG prévient l'utilisateur par une alarme sonore lorsque l'engin élévateur pénètre dans une zone à risques.

**Afin de garantir le bon fonctionnement du système, une maintenance préventive doit être réalisée tous les 24 mois. Merci de prendre contact avec la société MADE pour la mise en place d'un contrat de maintenance.**

## Mise en service du système :

- 1- Alimentation du système.
- 2- Toutes les alarmes visuelles et sonores sont activées 2 fois.
- 3- Le système effectue un contrôle de son capteur.
- 4- Le voyant « En service » est allumé fixe.
- 5- Le système est initialisé, prêt à détecter les lignes.



## Indications sur l'unité centrale :

Système en état de marche	Présence de champs électrique	Panne
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voyant « Alarme sonore » éteint.</li> <li>- Voyant « Coupure mouvement » éteint.</li> <li>- Voyant « Alarme visuelle » éteint.</li> <li>- voyant « En service » allumé fixe.</li> <li>- voyant « Alim » allumé fixe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voyant « Alarme sonore » clignotant*.</li> <li>- Voyant « Coupure mouvement » allumé fixe*.</li> <li>- Voyant « Alarme visuelle » clignotant.</li> <li>- Voyant « En service » allumé fixe.</li> <li>- Buzzer actif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voyant « En service » :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Éteint: équipement non alimenté.</li> <li>▪ Clignotement rapide : défaut équipement.</li> </ul> </li> </ul>

\* jusqu'à l'appuie sur le bouton «Acquittement» d'un des boîtiers de visualisation.

## Indications sur les boîtiers de visualisation :

Système en état de marche	Présence de champs électrique	Panne
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voyant « Danger » éteint.</li> <li>- Voyant « En service » allumé fixe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voyant « Danger » clignotant.</li> <li>- Voyant « En service » allumé fixe.</li> <li>- Buzzer actif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voyant « En service » :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Éteint: non alimenté.</li> <li>▪ Clignotement rapide : défaut équipement.</li> </ul> </li> </ul>

## Détection d'une ligne :

Si le champ électrique ambiant dépasse le seuil fixé :

- 1- Activation des « Alarmes Sonores », (Buzzer) cabine et extérieur\*.
- 2- Activation des « Alarmes Visuelles » (voyants rouge) cabine et extérieur\*.
- 3- Activation du relais « Coupure mouvement » engendrant un arrêt des parties mobiles.\*
- 4- Si l'utilisateur souhaite continuer à travailler malgré l'alarme DANGER, il peut actionner le bouton « Acquittement » cabine ou extérieur\* afin de débloquent la coupure du mouvement\* et passer le système en « mode report ».

## Stationnement dans une zone de détection :

Après la phase de détection de la ligne puis acquittement, si le champ électrique ambiant est toujours présent :

- 1- Activation du buzzer tout le temps de la détection pour rappeler le danger au chauffeur.
- 2- Mise au repos du relais « Coupure mouvement » afin de débloquent l'engin.
- 3- Rappel sonore sur le buzzer : 2 coups toutes les 2 minutes.

Au bout de la temporisation de mise en report (1 heure), le système revient en position alarme jusqu'à ce que l'on presse de nouveau sur le bouton d'acquiescement d'un des boîtiers de visualisation\*.

*\*suivant configuration*



- DETECT LINE NG ne fonctionne pas sur les lignes de tension < 15 Kv
- DETECT LINE NG ne fonctionne pas sur les câbles isolés, sur les câbles Basse Tension 380 V (3+1 fils) et sur les lignes en courant continu (ferroviaire, tramway...)
- Le givre et la neige peuvent perturber la sensibilité des capteurs. Pour un fonctionnement optimal, veiller à maintenir les capteurs exempts de tout dépôt de givre ou de neige
- La présence d'obstacles à proximité de la ligne (arbres, édifices,...) peut perturber la mesure et fausser la détection
- La société Made ne pourra être tenue responsable de quelques dommages qu'ils soient directs ou indirects et rappelle que le système est un moyen de prévention qui ne soustrait pas l'utilisateur à la réglementation en vigueur (décret 2008-244 du 7 mars 2008 – obligation du code de travail – articles R4534-108).

## Composition et présentation

**⚠ Vérifier que le système soit en service avant de commencer à travailler.**

